

## MAROC

## Projet de charte nationale de l'environnement

Plus d'une soixantaine de spécialistes marocains dans les domaines de l'environnement et du développement durable, établis dans une dizaine de pays étrangers se sont penchés, le 12 mars dernier, à Rabat, sur le projet de la charte nationale de l'environnement et du développement durable



**Mme Amina Benkhadra,**  
Ministre de l'Énergie, des Mines,  
de l'Eau et de l'Environnement

S'exprimant lors de ce conclave initié sous le thème "Charte nationale de l'environnement et du développement durable : Quelles contributions de la Communauté marocaine à l'étranger ?", la ministre de l'Énergie, des Mines, de l'Eau et de l'Environnement, Mme Amina Benkhadra, a souligné que le Maroc compte sur sa communauté résidant à l'étranger, laquelle pourra contribuer par son investissement, son expérience et son savoir-faire à ce vaste chantier.

Les échanges de cette rencontre sont essentiels pour une action solidaire et concertée pour le développement intégré, harmonieux et durable, a ajouté Mme Benkhadra, précisant que le processus de concertations autour de ce projet, dans les 16 régions du Royaume, se devait d'associer les Marocains du monde.

La ministre a estimé que la politique de développement durable se doit d'abord d'être une politique d'adhésion de tous et une politique d'anticipation en intégrant les mutations profondes.

Cette charte, a-t-elle ajouté, devra réaffirmer que la préservation de l'environnement, doit être une préoccupation permanente de tous les citoyens, tout en préconisant le renforcement de l'action environnementale à travers notamment la consolidation du dispositif législatif et réglementaire et la mise en place de mécanismes novateurs de financement.

Le ministre délégué chargé de la Communauté Marocaine Résidant à l'Étranger, M. Mohamed Aneur, a, quant à lui, indiqué que les ressortissants marocains expatriés constituent un gisement de compétences dont la diversité, la vitalité et la haute qualification, constituent des atouts.

La participation des compétences au débat sur la Charte est indéniablement essentielle dans cette dynamique de concertation, compte tenu de la double référence, citoyens

du Maroc et du monde, a-t-il fait remarquer.

Le ministre n'a pas manqué de souligner que l'expérience acquise dans ce domaine permettra aux Marocains du monde d'être en mesure d'aider à donner corps à la Charte, tout en contribuant à aplanir le terrain devant sa mise en application.

De son côté, le président du Conseil de la Communauté Marocaine à l'Étranger (CCME), M. Driss El Yazami, a souligné que l'initiative de faire adhérer les Marocains du monde à cette concertation nationale témoigne de leur participation civique aux efforts visant la préservation de l'environnement.

Pour le président du CCME, cette rencontre constitue une première étape du processus d'échanges et de mise en synergie, en cours de construction entre ces compétences et les acteurs locaux dans les domaines de l'environnement et du développement durable.

Organisée conjointement par le ministère chargé de la Communauté marocaine résidant à l'étranger et le CCME, cette journée sera marquée par l'organisation de sessions thématiques, notamment "la Charte, action de l'État, des régions et des collectivités locales : quelle répartition de compétence ? Quelles expériences pilotées ?", "Santé, sécurité et environnement", "Les énergies renouvelables" et "Quelles modalités de contribution des compétences marocaines à l'é-

tranger?"

Source: MAP

#### ONT PARTICIPÉ À CETTE JOURNÉE DU CANADA :

##### Abderrahman El Fouladi, Ph.D.

Expert / géomatique au service de la modélisation des impacts de la hausse du niveau de la mer/ Changements climatiques;

##### Mohammed Benzakour

Expert / études d'impacts en environnement et pollution des milieux récepteurs (gestion des ressources en eau et des déchets urbains);

##### Hassan Bendahmane

Environnementaliste et expert international dans le domaine des sciences de l'environnement;

##### El Houssine El Alaoui

Expert dans une compagnie canadienne d'inspection des sols contaminés;

##### Khalid Anouar

Environnementaliste Hydrogel;

##### El Hossine Slaoui

Ingenieur en matière de Développement Durable et d'environnement ;

##### Souad illou, Ph.D.

Chercheur en environnement.

(N.D.L.R.)

## Observatoire africain de l'environnement : Le moment d'un engagement maroco-canadien !



Par **Moulay Ahmed Iraqi** (1)

La disponibilité en temps réel de l'information valide, objective et fiable sur l'environnement est d'un intérêt unanimement admis. Pour le Canada et le Maroc, la création d'un observatoire africain de l'environnement (OAE) revêt depuis au moins 1999 une importance mondiale.

Lors de la visite d'État effectuée par le Gouverneur général du Canada de l'époque, SEM Roméo Leblanc, au Maroc, la pertinence d'une initiative d'implication du vieux continent dans la préservation des ressources et des réceptacles de vie fut retenue. Pour les hauts responsables réunis,

le monde vivait à l'heure d'une discordance entre les objectifs du développement durable et les moyens mis en œuvre pour y parvenir, notamment dans les pays préoccupés par la survie de leurs populations.

En 2010, l'argumentaire maroco-canadien de l'OAE se consolide par au moins trois évolutions. Premièrement, la menace des écosystèmes africains hypothèque l'avenir non seulement des autochtones, mais aussi du reste du monde. Deuxièmement, l'issue du sommet tenu à Copenhague en décembre 2009 sur les changements climatiques remet en cause la coopération mondiale pour la protection de l'environnement et le développement durable. Troisièmement, la spirale ascendante des disparités spatiales et sociales se solde en Afrique par les soucis d'une population qui représente 14,5 % des habitants de la terre mais qui ne compte que pour 1 % dans l'économie mondiale.

L'Afrique est en fait confrontée à deux problèmes, l'un commun et l'autre particulier. Le premier est illustré par le triomphe de la société de consommation qui devient synonyme de détérioration du capital naturel, d'incertitudes croissantes relativement au capital produit, et d'une inégale distribution du produit de la croissance économique. Le second est illustré par une sorte d'anesthésie qui conduit les africains à subir l'appauvrissement induit par les options socio-économiques et culturelles dominantes de sorte qu'on puisse conférer à l'incarnation par le vieux continent d'une démarche novatrice,

la valeur d'une initiative exemplaire pour le reste de l'humanité.

Bien entendu, les prédateurs de la nature, comme les plus démunis, demeureront sous l'influence de leurs préoccupations respectives. Pour obtenir le changement civilisationnel indiqué dans le développement durable, il n'y a pas d'alternatives à la révélation de l'intérêt d'une révision des comportements et des attitudes. Et c'est dans cette perspective qu'il convient de lancer l'idée de l'OAFr.

La position du Maroc en tant que carrefour géographique résolument inscrit dans la modernité se conjugue à ses atouts humains pour en faire le site indiqué du système d'in-

formation de l'Afrique sur l'environnement. L'intérêt de la coopération mondiale pour la protection de celui-ci et pour le développement durable ne fait aucun doute pour le Canada. La revidence du projet de l'OAE interpelle plus que jamais ces deux pays mais aussi le reste du monde.

(1) *Moulay Ahmed Iraqi est professeur en médecine (Hôpital Avéroes- Casablanca), attaché au ministère de l'enseignement et de la recherche scientifique, secrétaire général adjoint de l'USFP (depuis 2006) et président de l'association marocaine des études et recherches sur le climat et l'environnement. Il fut aussi secrétaire d'État à l'Environnement de 1998 à 2000.*



Moulay Ahmed Iraqi (alors secrétaire d'État à l'environnement) avec le Gouverneur général du Canada, M. Roméo Leblanc en visite au Maroc